

## **Annexe 5 : Les missions dévolues à l'Association pour le développement touristique et exigences particulières du service public**

En rapport de la gestion de la plage de l'étang de Saint-Bonnet-Tronçais, l'Association du Pays de Tronçais doit notamment assumer les contraintes suivantes :

- Entretien des espaces verts extérieures au camping (plage, zone autour du minigolf, de l'aire de jeu, hangar nautique) : tonte, taille des haies, ramassage des déchets ;
- Entretien de l'aire de jeu et des terrains de sport (tennis et multisports) : balayage, petites réparations ;
- Nettoyage des toilettes sèches ;
- Gestion des toboggans aquatiques et du bassin de réception : entretien, maintenance, surveillance BNSSA ;
- Surveillance de la page BNSSA ;
- Gestion des locatifs de loisirs (pédalos, paddles, canoës) : personnel pour location, stockage, entretien, achats des gilets de sauvetage ;
- Bâtiments : entretien des chalets et petites réparations ;
- Charges courantes liées à la plage de l'Etang de Saint-Bonnet-Tronçais :
  - Eau des toboggans et du bassin de réception, électricité, produits de traitement de l'eau ;
  - Electricité liée à ces équipements ;
  - Paiement des redevances des analyses d'eau (étang et bassin de réception toboggans) ;
  - Paiement de l'enlèvement des ordures ménagères ;
  - Consommation eau des douches de la plage.